

TEXTE ADOPTÉ no **152**

„ Petite loi “

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

10 juin 1998

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'avenant à la convention

Gouvernement de la République française et

Canada tendant à éviter les doubles impositions

l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

signée le 2 mai 1975 et modifiée par l'avenant

(TEXTE DÉFINITIF.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet
Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 172 (1996-1997), 252 et T.A. 75 (1997-1998)

Assemblée nationale : 681 et 877.

signé à Ottawa le 30 novembre 1995, et dont l'annexe 1 est la
présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 novembre 1995.

Sig

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 681.